

Le lundi 11 avril 2022 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 5 avril 2022, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

**Présents** : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, Mme Corinne TONDUF, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. Thierry BAILLET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Zelinda SCHALLER, Mme Claire MORY, M. Patrick DUBOIS, Mme Mary-Line COINDAT, M. Benoît LASCoux, M. Michel VERGNIER, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE.

**Dépôts de pouvoir** : M. Ludovic PINGAUD donne procuration à M. Thierry BAILLET, M. Jean-Baptiste CONTARIN donne procuration à M. Guillaume VIENNOIS, M. François VALLES donne procuration à Mme Fahousia HOUMADI, Mme Christelle BRUNET donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Olivia BOULANGER donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Chaarani MROIVILI donne procuration à Mme Zelinda SCHALLER, M. Eric CORREIA donne procuration à Mme Claire MORY, M. Gilles BRUNATI donne procuration à Mme Sylvie BOURDIER.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Christophe MOUTAUD est désigné secrétaire de séance.

### Administration générale

## **1. Projet de réhabilitation de la piscine municipale : engagement de l'opération - stade APD**

Rapporteur : Marie-Françoise FOURNIER

Par délibération en date du 25 mai 2021, le Conseil municipal se prononçait, à l'unanimité, favorablement sur le projet de réhabilitation de la piscine municipale, fermée pour risque de péril imminent.

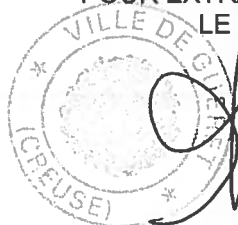
La maîtrise d'œuvre a démarré l'automne dernier. Au vu du dossier Avant-Projet-Détaillé (APD) rendu et validé, le coût prévisionnel d'opération s'élève à 2 720 000 € HT.

Il est précisé que, sous réserve de l'obtention de 80 % de financements publics, les travaux pourraient démarrer en septembre 2022. La fin prévisionnelle de ceux-ci est estimée à juin 2023.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal :

- De s'engager sur le projet de réhabilitation de la piscine municipale pour un montant de 2 720 000 € HT
- D'autoriser Madame le Maire à déposer les dossiers de financement auprès de l'ensemble des financeurs potentiels.

adoptée à l'unanimité  
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,



**Marie-Françoise  
FOURNIER**